

ARRETE DU MAIRE

Nous, Frédéric BOCCALETTI, Maire de Six-Fours-Les-Plages, Député du Var,

Vu le procès verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 1994, titularisant **Madame Mireille TERRAS**, dans son grade, à compter du 01 janvier 1995,

Vu l'arrêté en date du 6 novembre 2002, titularisant **Madame Marie-Laure CHARLERY épouse ARNAUD**, dans son grade, à compter du 7 janvier 2003,

Vu l'arrêté en date du 01 juin 2017, recrutant par voie de mutation **Madame Émilie LA GRASSA**, dans le grade d'adjoint administratif territorial titulaire au sein des effectifs de la ville de Six-Fours-les-Plages, à compter du 1er juin 2017,

Vu l'arrêté n° 15142 en date du 15 juillet 2019 recrutant **Madame Sandra DELGADO**, dans son grade par voie de mutation à compter du 01/09 2019.

Vu l'arrêté en date du 07 Décembre 2020 , titularisant **Madame Stéphanie CHARRETON épouse MARTINEZ**, dans son grade, à compter du 01 Décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 1er Décembre 2022, titularisant **Madame Marion STROPOLI épouse MUNOZ Y GOMEZ**, dans son grade, à compter du 1er Décembre 2022,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace tout arrêté antérieur. Ainsi, l'arrêté n°2158 en date du 10 septembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à :

Madame Marie-Laure CHARLERY épouse ARNAUD
Madame Émilie LA GRASSA
Madame Mireille TERRAS
Madame Marion STROPOLI épouse MUNOZ Y GOMEZ
Madame Stéphanie CHARRETON épouse MARTINEZ
Madame Sandra DELGADO

à l'effet d'exercer les fonctions d'officier de l'état civil pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfant, de changement de nom, de choix de nom ;
- les certifications matérielles et conformes des pièces et documents présentés par les administrés ;
- l'établissement des certificats de vie ;
- les légalisations de signature ;
- la transcription de mentions sur les registres de l'état civil ;
- la rectification des erreurs ou omissions matérielles des actes d'état civil ;
- l'audition de futurs époux ;
- l'enregistrement de PACS ;
- la déclaration de changement de prénom ;
- la déclaration du changement de nom de famille
- la signature des attestations de transfert de résidence principale à l'étranger ;
- l'établissement de tout acte relatif aux déclarations ci-dessus.
- l'échange de données sur la plate-forme COMEDEC

Les intéressées pourront, valablement, sous le contrôle et la responsabilité du Maire délivrer **toute copie et extrait quelle que soit la nature des actes.**

ARTICLE 3 : Délégation de signature d'agent public est donnée à :

- **Madame Christine LABOURÉ usage CASIMIRI**
- **Madame Nour el Houda DHAKOUANI usage LE VEZO**
- **Madame Fatima BEN ABDESSATAR épouse BOUSBIH**
- **Madame Nathalie MOULUN**
- **Monsieur Antoine BATTEUX**
- **Madame COSTE épouse SOFIA Florence**

à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- les certifications matérielles et conformes des pièces et documents présentés par les administrés;
- les légalisations de signature;
- l'établissement des certificats de vie;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera :

- adressée aux intéressées ;
- annexée au registre de l'état civil ;
- transmise à Monsieur Le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Toulon.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Responsable des Services à la Population sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Procureur de la République et aux intéressées.

Fait à Six-Fours-Les-Plages, le *31 mai 2026,*



[Signature]
Frédéric BOCCALETTI
Maire de Six-Fours-les-Plages, Député du Var,